

CONFIRMATION INSCRIPTION
Année 2023/2024
en section sportive kayak

Votre enfant est admis dans la section sportive kayak du collège Joliot Curie de Vivonne suite aux tests d'admission.

JE SOUSSIGNE.....

CONFIRME L'INSCRIPTION DE MON FILS/ MA FILLE*.....

EN CLASSE DE.....

NE(E) LE...../...../..... à

DANS LA SECTION SPORTIVE KAYAK DU COLLEGE JOLIOT CURIE – VIVONNE SUITE AUX TESTS DE SELECTION

* Rayer la mention inutile

Adresse mail d'un représentant légal* :

* Afin de communiquer les informations concernant la section sportive toute l'année

AUTORISATION TRANSPORT

Je soussigné(e) M ou Mme _____ autorise

les professeurs d'EPS du collège de Vivonne, le brevet d'état kayak ou un membre du collège à transporter mon enfant dans un mini bus du club de kayak « les Pagayous » ou dans un véhicule personnel dans le cadre des déplacements de la section sportive kayak.

A, le
signature des représentants légaux

AUTORISATION IMAGE

Nous soussignés :.....

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas*
les enseignants d'EPS du collège à utiliser, dans le cadre pédagogique ou sur le site internet du collège des photos ou vidéos de notre enfant prises au cours des activités liées à la section sportive kayak.

* barrer la mention inutile

A, le
signature des représentants légaux

Les élèves de la Section Sportive bénéficient de deux visites annuellement.

Les prestations sont assurées par : Le Médecin du sport de Lusignan

Le docteur Cailleau Christophe

1, rue Pasteur

86600 LUSIGNAN

05 49 43 31 45

Un rendez vous auprès du docteur Cailleau devra être pris suite à la réussite au tests d'admission de la section sportive kayak avant la rentrée 2023 /2024.

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur.....

certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du kayak en compétition , dans le cadre de la section sportive scolaire et du club.

Date :

Signature du médecin :



Je soussigné(e), _____, élève en classe de

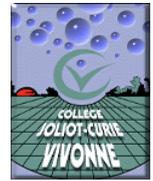
Né le / / à

m'engage pour l'année scolaire 2023/2024 :

- A rester dans la section sportive kayak du collège de Vivonne toute l'année.
- A participer aux entraînements inclus dans l'emploi du temps le lundi et le jeudi de 15h35 à 17h30.
(Sauf en cas de maladie, blessure ou fatigue trop importante).
- A participer aux compétitions UNSS de kayak (sport scolaire) 2 à 3 mercredis dans l'année
- A participer à 4 compétitions fédérales dans l'année proposées par le club le samedi.
- A payer la somme de 70 euros correspondant au prix à tarif réduit de la licence du club et de la licence UNSS (au lieu de 120 euros pour la licence club pour 16 mois et 18 euros pour la licence UNSS)

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :



INSCRIPTION UNSS

JE SOUSSIGNE.....

AUTORISE MON FILS/ MA FILLE*.....

EN CLASSE DE.....

NE(E) LE...../...../.....

A PARTICIPER AUX ACTIVITES SPORTIVES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DANS LE CADRE DE L'UNSS.

JE M'ENGAGE A ASSURER LA PRISE EN CHARGE DE MON ENFANT A L'ISSUE DE L'UNSS ET DEGAGE LA RESPONSABILITE DES ENSEIGNANTS ET DU COLLEGE POUR TOUT EVENEMENT SURVENANT APRES LES ACTIVITES ET LE TRANSPORT.

* rayer la mention inutile

Signature des représentants légaux :

AUTORISATION MEDICALE

JE SOUSSIGNE,

DEMEURANT.....

CERTIFIE QUE MON ENFANT.....

NE PRESENTE A LA DATE DE CE JOUR AUCUNE CONTRE INDICATION MEDICALE A

LA PRATIQUE DU SPORT DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE

VIVONNE EN COMPETITION.

J'autorise* le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer une intervention médicale ou chirurgicale sur mon enfant, en cas d'urgence.

A.....le...../...../.....

Signature des représentants légaux :

* Cocher la case

AUTORISATION IMAGE

Nous soussignés :.....

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas*

les enseignants d'EPS du collège à utiliser, dans les médias ou sur le site internet du collège des

photos ou vidéos de notre enfant prises au cours des activités liées à l'UNSS ou de la section sportive kayak.

A, le / /

* barrer la mention inutile Signature des représentants légaux

Pour information, le certificat médical n'est plus obligatoire dans le cadre du sport scolaire depuis la rentrée scolaire 2017/2018(excepté pour le Rugby et les sports de combat

